

Séance du 06 février 2017**Délibération n° 2017-07**

L'an deux mil dix-sept, le 06 du mois de février à 20 heures 30, se sont réunis, à Meaulne-Vitray, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne TREBOSC-COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 30 janvier 2017.

Présent(s) : Madame Corinne TREBOSC COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Bernard SOULIER

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Robert LEPEE

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 24 |
| Nombre de suffrages exprimés | 24 |
| Votes Pour | 24 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

| NOMENCLATURE ACTES | |
|--------------------|--|
| N° : 8-5 | Thème : Politique de la ville, habitat, logement |

Objet : programme « habiter mieux » - attribution d'une aide à Mme Arlette AUMONT

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux »,

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement,

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes,

Considérant l'intérêt du programme « habiter mieux » pour la lutte contre la précarité énergétique,

Considérant l'effet de levier de l'aide apportée par la communauté de communes,

Considérant le dossier de Madame Arlette AUMONT transmis par l'Anah et le Département,

DÉCIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide spécifique complémentaire à l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) d'un montant forfaitaire de 1 000 € à :

| NOM Prénom | Adresse | N° dossier ANAH |
|----------------|--------------------------------------|-----------------|
| AUMONT Arlette | La Sabotière 03360 MEAULNE VITRAY | 003009666 |

Article 2 : de prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2017.

Fait et délibéré le 6 février 2017,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente



Corinne TREBOSC-COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.